

Recensions

☞ *La réforme liturgique, les sacres de 1988 et Mgr Lefebvre*

Pour le premier anniversaire du *motu proprio Summorum Pontificum* et le vingtième des sacres épiscopaux du 30 juin 1988, Christophe Geffroy (C.G.) revient sur les deux événements dans son livre *Benoît XVI et « la paix liturgique »*.

Après une entrée en matière sur le *motu proprio*, C.G. rappelle dans un deuxième chapitre, les réflexions du cardinal Ratzinger sur les distorsions auxquelles a donné lieu la réforme liturgique.

Le chapitre 3 resitue la réforme liturgique dans la crise que traverse l'Église, crise décrite dans ses manifestations, telles la liturgie, la catéchèse, l'école catholique, les vocations, l'abandon du sacerdoce, l'enseignement de la foi, la contestation du magistère ; ainsi que dans ses causes externes – sécularisation et modernité – et internes – modernisme, esprit de rupture, autorité de Vatican II, contestation, connivence avec le communisme.

Au chapitre 4, l'auteur fait un bref historique de la réforme liturgique, suivi au chapitre 5 d'une esquisse des oppositions à la réforme liturgique, surtout de la part de la Fraternité Saint-Pie X, avant et après les sacres de 1988.

Les mouvements dits *Ecclesia Dei* sont étudiés au chapitre 6, principalement sous l'angle de leur difficulté à concilier la célébration du rite tra-

ditionnel avec la reconnaissance du rite de Paul VI.

Dans le chapitre 7, C.G. résume huit documents récents du magistère sur la liturgie – de 2001 à 2007 –, avant de conclure par quelques perspectives sur la cohabitation entre les deux rites.

Même relue par un docteur en théologie (p. 289), cette œuvre journalistique n'évite pas certaines inexactitudes, confusions ou contradictions, lorsqu'elle traite de la nouvelle liturgie, des sacres de 1988 et des positions de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X. Illustrons notre propos.

Quant à la nouvelle liturgie

C.G. accuse de « malhonnêteté intellectuelle » (p. 30) les auteurs traditionalistes qui citent les critiques du cardinal Ratzinger sur la réforme liturgique, mais qui ne tirent pas la même conclusion pratique, c'est-à-dire qui ne célèbrent pas la messe de Paul VI (p. 17, 29-30). Chercher une cohérence entre thèse et hypothèse, entre théorie et pratique, est-ce vraiment faire preuve de malhonnêteté ?

Le livre ne voit pas non plus d'incohérence à citer successivement le cardinal Ratzinger, qui professe l'homogénéité des deux missels (p. 34), et le père Gelineau, qui voit

dans la messe de Paul VI la destruction du rite romain (p. 115).

Certes, C.G ne partage pas l'analyse de la nouvelle liturgie faite par le *Bref Examen critique*¹, qualifié de « texte virulent » (p. 125). Il s'oppose en cela au cardinal Stickler qui en a préfacé la réédition récente par Renaissance catholique. Dans le même style, la déclaration de Mgr Lefebvre du 21 novembre 1974 est qualifiée d'« outrageante » (p. 141), alors que le cardinal Castrillon Hoyos en a entendu récemment la lecture et le commentaire de la bouche de Mgr Fellay, sans mettre un terme immédiat aux conversations.

Aucun vieux poncif ne nous sera épargné : même la supposée rétractation du *Bref Examen critique* par le cardinal Ottaviani est appelée en renfort (p. 127, note 2). Il faut dire que le mauvais exemple vient de haut puisque Mgr Rifan s'est prévalu du même argument éculé dans sa récente lettre pastorale *Tradition et magistère vivant*². Or, Jean Madiran avait déjà rendu justice de cette allégation en avril 1970, dans le supplément du numéro 142 d'*Itinéraires*, avant d'y revenir récemment dans le journal *Présent* du 16 octobre 2008.

Chez ceux qui ont résisté à la réforme liturgique, C.G. croit voir plutôt des raisons de sensibilité que des raisons doctrinales (p. 53 & p. 284, note 1). S'il est vrai que « la liturgie s'adresse autant aux sens qu'à l'intelligence » (p. 284, note 1), il reste que la liturgie s'adresse à l'intel-

ligence et à la foi, et que l'attachement à la liturgie traditionnelle et la critique de la réforme liturgique devraient se placer aussi et surtout sur ce plan-là.

Pourquoi C.G. ne le perçoit-il pas ? Parce qu'il ne voit pas comment concilier la malice de la réforme liturgique avec l'indéfectibilité de l'Église (p. 35-36, p. 135, note 2, p. 278-279). Ayant personnellement renoncé à placer le débat au plan doctrinal, il ne comprend pas que d'autres le fassent. Or, que la liturgie ait souvent été utilisée par les réformateurs de la foi pour faire passer leurs erreurs dans le peuple, nul ne peut en douter : il suffit de relire les considérations de Dom Guéranger sur l'hérésie antiliturgique dans ses *Institutions liturgiques*.

Quant aux sacres de 1988

Les considérations sur les sacres du 30 juin 1988 commencent par une confusion qui n'aidera pas à clarifier le débat. En effet, C.G. affirme que

le nœud de l'argumentation [pour justifier les sacres] repose sur la « loi de suppléance » qui établit un « état de nécessité » qui permet, en certains cas, d'enfreindre la loi sans encourir de peine. [p. 161]

Or, c'est exactement l'inverse qui est vrai : c'est l'état de nécessité qui autorise l'usage d'une loi de suppléance.

Appuyé sur cette approche inversée, l'auteur reproche à Mgr Lefebvre de s'être mis lui-même dans la nécessité en retirant sa signature du protocole d'accord du 5 mai 1988, se privant ainsi de pouvoir sacrer un

¹ — On peut se procurer ce texte à l'adresse électronique suivante : http://www.dici.org/thomatique_read.php?id=000069. (NDLR.)

² — Le Barroux, éditions Sainte-Madeleine, 2007, p. 65-66.

sacrer un évêque en toute légalité (p. 162).

Or, l'état de nécessité qui a poussé Mgr Lefebvre à agir n'est pas directement lié aux discussions de 1987-1988, dont l'un des fruits aurait pu être de sacrer un évêque avec le mandat pontifical. Cet état de nécessité existait avant les sacres, il reste d'actualité vingt ans après. Le pape Benoît XVI l'a reconnu pour certains pays, au cours de l'entrevue du 29 août 2005 avec Mgr Fellay.

Craignant de miner l'indéfectibilité de l'Église, l'auteur se refuse à examiner la seule vraie question : quelle est la responsabilité des papes dans la crise de la foi, de la liturgie, du catéchisme et du sacerdoce qui secoue l'Église ? L'examen de cette question aurait permis à C.G. de saisir pourquoi Mgr Lefebvre pouvait et devait sacrer, même contre la volonté du pape ¹.

Deux autres arguments sont mis en œuvre pour essayer de démontrer cette absence de nécessité : d'un côté l'existence même des communautés *Ecclesia Dei* démentirait l'existence d'un état de nécessité dans l'Église (p. 174, 197) ; d'un autre côté, ce qui aurait poussé Mgr Lefebvre à sacrer en 1988 ne serait pas la nécessité, mais le manque de confiance (p. 166).

Le premier argument ne tient pas, car il ne suffit pas de donner à manger à quelques groupes pour que la famine dont souffre toute une population disparaisse, et que la nécessité cesse.

Quant au deuxième, il est vrai que Mgr Lefebvre a retiré sa signature

du protocole d'accord du 5 mai 1988, par manque de confiance, ce qui n'enlève rien à la nécessité objective dans laquelle se trouvaient et se trouvent de nombreuses âmes. Mais, C.G. ne justifie-t-il pas *a posteriori* la méfiance de Mgr Lefebvre en mentionnant les difficultés avec les évêques diocésains (p. 197-199), les abus de l'autorité en matière liturgique (p. 14, 113) qui rendaient légitime la résistance à la réforme liturgique (p. 15), la connivence avec le marxisme (p. 99-102), les illusions ecclésiastiques sur l'installation du communisme (p. 100) ?

En 1995, la Fraternité Saint-Pie X a fait connaître la thèse de l'abbé Gerald Murray qui concluait que les évêques consécrateurs et consacrés de 1988 n'avaient pas été excommuniés ². Or, l'année suivante, il rétracta une partie de ses conclusions, d'où le commentaire de C.G. : « la Fraternité a fait beaucoup moins de publicité à la rétractation de l'abbé Murray » (p. 179).

Nous voulons croire que l'abonnement de C.G. à *Fideliter* s'arrêtait en 1996, sinon il aurait pris connaissance de l'article de 1997 commentant la rétractation de l'abbé Murray ³ !

Malgré l'intention manifestée par Mgr Lefebvre de ne transmettre que la plénitude du pouvoir d'ordre, C.G. n'est pas convaincu. Selon lui,

la suite a montré que les évêques de la Fraternité s'étaient bien « partagé » le monde, l'un d'entre eux ayant même été élu supérieur général [p.161, note 2].

¹ — Voir *Si si no no* n° 212 de mai 1999 et n° 213 de juin 1999.

² — Voir *Fideliter* n° 111, p. 32-40.

³ — *Fideliter* n° 119, p. 41-46.

Où, quand et comment a eu lieu ce « partage » du monde par les évêques sacrés en 1988, nul ne le saura.

Quant à faire grief à Mgr Fellay d'être supérieur général de la Fraternité et y voir une usurpation de juridiction, c'est confondre la juridiction d'un évêque sur un territoire et la juridiction d'un supérieur sur sa communauté. Autant dire que Mgr Lefebvre, lorsqu'il était supérieur général des pères du Saint-Esprit, était déjà schismatique !

C.G. éprouve de grandes difficultés à définir la situation de Mgr Lefebvre et de la Fraternité après les sacres : entre schisme et absence de schisme, son cœur balance (p. 167, note 2, 178, 180-187).

Le cercle carré est tellement difficile à définir que l'auteur finit par parler de

personnes blessées, qui ont certes elles-mêmes rompu la communion avec Rome, mais qui sont demeurées subjectivement profondément attachées au siège de Pierre [p. 194] !

Quant aux positions de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie X

La Fraternité Saint-Pie X n'aurait tenu aucun compte des éclaircissements récents du magistère sur des points controversés (p. 89-90, 177, note 3, 193). La Fraternité ne pourrait-elle pas en dire autant de ses récentes études sur la réforme liturgique ou l'œcuménisme ?

C.G. cite avec complaisance les commentaires de Mgr Lefebvre sur

une possible réforme du rite traditionnel de la messe (p. 109)¹. Est-il prudent de reclouer les tôles du toit en plein cyclone ?

Du sermon de Mgr Lefebvre à Lille le 29 août 1976, C.G. n'a retenu que l'allusion à la junte militaire au pouvoir en Argentine (p. 147). C'est un peu court pour une homélie de trois quarts d'heure.

Afin d'esquiver les critiques de Mgr Lefebvre contre la cérémonie d'Assise en octobre 1986, C.G. en appelle à l'encyclique *Divini Redemptoris* de Pie XI (p. 153, note 4). Indépendamment du fait que le texte visé ne parle ni de prière ni de culte, il semble que C.G. se soit trompé d'encyclique. C'est en effet dans l'encyclique *Mortalium animos* de Pie XI, consacrée à l'œcuménisme, qu'il aurait dû chercher ses preuves. Or, elles ne s'y trouvent pas...

Au terme de ces nombreuses mises au point – dont la liste est loin d'être exhaustive –, nous pensons que l'ouvrage analysé a peu de chance d'atteindre son but qui est de travailler à la paix liturgique, car la paix est œuvre de justice... et de vérité.

Abbé François Knittel

Christophe GEFFROY, *Benoît XVI et « la paix liturgique »*, Paris, Cerf, 2008, collection L'histoire à vif, 13,5 x 21,5, 307 pages, 24 €.

¹ — Voir *La Nef* n° 196, septembre 2008, p. 33.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !